Compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2022

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1er adjoint, Myriam Fanget 2ème adjoint, Christian Bouillet 3ème adjoint, Virginie Baclet 4ème adjoint, Sandrine Ballandrin, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Sylvain Orenga, Jérémie Rynois, Maxime Sabran, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés : Emmanuel Brion, Pascale Larran, Christophe Meurenand, Aurélien Sicard.

Le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal a pris acte de la démission de Mme Jocelyne JANOVICZ, reçue le 16 décembre 2022, de son poste de conseillère municipale. Alain SICARD intègre le Centre Communal d'Action Sociale à sa place, et Myriam FANGET devient déléguée du Comité National d'Action Sociale.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité (loi de finances pour 2022). Les communes membres de l'intercommunalité et la communauté de communes devaient donc, par délibérations concordantes, définir le pourcentage de reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité. La loi de finance rectificative 2022, est revenue en partie sur les modalités à mettre en œuvre.

Le transfert de la taxe d'aménagement à la communauté de communes est reporté d'une année.

Une délibération devra être prise par le conseil municipal avant juillet 2023, quant au montant à transférer (% de la taxe d'aménagement).

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et la région. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Pour quels travaux la taxe est-elle à payer ? :

Les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux).

Vie Scolaire

Le conseil municipal a validé le projet de l'équipe enseignante, de réalisation d'une fresque sous le préau de l'école par l'artiste BuiBui avec la participation des élèves, pour un coût de 1 580 €.

Cette fresque intégrera des références culturelles tirées du patrimoine littéraire enfantin, ceci dans le but d'avoir une fresque qui stimule l'imaginaire des enfants. Afin que les élèves soient acteurs de son élaboration, chaque classe choisira le personnage qu'elle voudra voir représenté, ainsi qu'un élément du décor (animal, végétal, objet ou élément architectural). La fresque sera préparée par l'artiste pendant les vacances scolaires d'avril 2023 et les élèves pourront la finaliser (technique du pochoir) après les vacances de Pâques.

Communication

La commission communication a finalisé la réalisation du bulletin municipal 2022, et a prévu de se rendre chez l'imprimeur semaine 52. Le bulletin municipal sera distribué par les élus début janvier.

Le choix du fournisseur pour la signalétique de la bibliothèque et de l'AThol, sera fait en janvier.

Vie Associative

Il a été décidé d'instaurer une caution de 500 € dans le cadre de la mise à disposition du matériel (scène, chapiteaux, sono) aux associations locales.

Un accord de principe a été donné par le conseil municipal quant à la réhabilitation d'un terrain de football sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon. Un groupe de travail composé d'élus communautaires étudie la faisabilité de la réhabilitation d'un terrain de football qui permettrait à l'association Olympique Rives de l'Ain de poursuivre ses activités. Le site de Poncin semble être celui qui serait le plus propice à ces travaux. La commune de Poncin porterait le projet et cinq des six communes concernées par le Club (Poncin, Pont d'Ain, Jujurieux, Saint-Jean-le-Vieux et Neuville-sur-Ain) contribueraient à l'investissement. Avant de commander une étude auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie, la commune de Poncin demande l'accord de chacune des communes pour la prise en charge d'1/5 des frais liés à l'étude dont le coût total est de 12 600 € HT (soit 2 520 € HT par collectivité).

Aménagement, développement durable, urbanisme, vie économique, environnement

Le conseil municipal a accepté la négociation entreprise par l'acquéreur potentiel des parcelles AB 382 et AB 200 pour un prix global de 32 000 €.

Poursuite de l'étude relative à la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes et de l'école intégrant l'accès aux personnes à mobilité réduite : le coût est estimé à 280 000 € HT dont 180 000 € de menuiseries. En attendant, la commission « aménagement » est chargée de l'acquisition d'un plan incliné provisoire permettant l'accès à l'ancienne salle des fêtes.

Voirie, travaux, réseaux

Le conseil municipal a pris connaissance des devis reçus dans le cadre des travaux projetés pour l'aménagement d'un cabinet infirmier et d'un bureau pour le centre social « Le Cocon » dans le bâtiment situé à l'arrière de la bibliothèque au Domaine de Thol. Les propositions retenues sont :

- Démolition, maçonnerie, VRD : Maison AMATO – 4 945,80 € TTC
- Plâtrerie peinture : Entreprise FALETTI – 22 589,46 € TTC
- Électricité : Entreprise JAILLET – 7 963,56 € TTC
- Plomberie, sanitaire, chauffage : entreprise SENTENAC – 15 410,40 € TTC
- Sols souples : entreprise MEURENAND – 6 799,10 € TTC
- Coordination SPS : APAVE – 1 200,00 € TTC

Il a été décidé de faire procéder à l'installation de sous-compteurs dans différents bâtiments du Domaine de Thol pour un montant estimé à 10 000 €.

Le conseil municipal a pris connaissance des dossiers en cours concernant la commission travaux :

- Les travaux d'eaux pluviales à Saint André sont terminés.
- Le remplacement de la barrière du pont de Fromente est prévu début 2023.
- Les travaux relatifs à la fibre optique réalisés cet automne, ont été réceptionnés.
- Des panneaux de signalisation routière ont été ajoutés plaine de Thol (en particulier pour rendre plus claire l'interdiction de doubler), et des devis sont en cours de réalisation concernant d'autres aménagements à mettre en place dans le cadre de la Sécurisation de la Route de Pont d'Ain.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Les plans de financement proposés par le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain ont été validés pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure (88 200 € HT dont 38 229,67 € à la charge de la commune), et pour la modernisation et la mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public (32 500 € HT dont 17 043,70 € à la charge de la commune).

Le Maire a été autorisé à signer une convention avec le SIEA pour l'intervention gratuite d'un conseiller numérique auprès des administrés chaque lundi à la mairie annexe. Il s'agit d'un engagement de deux

années, pour un coût global de 400 €. Ces interventions sont portées par le Centre Communal d'Action Sociale mais cette entité n'étant pas adhérente au syndicat, elle ne peut pas conventionner avec celui-ci. C'est pour cette raison que le conseil municipal portera la convention.

Informations diverses

Suite au recensement réalisé début 2022, la population est désormais de 1 824 habitants.

Remerciements aux employés des services techniques pour le nettoyage du chemin d'accès au puits d'Arthurieux.

Une demande d'explications a été adressée à ENEDIS afin de connaitre les raisons des coupures récurrentes de courant sur la commune.

Le projet de prorogation du bail passé avec la SEMCODA concernant la Maison Chappet jusqu'en 2060, a été validé. En contrepartie, la SEMCODA versera à la commune à compter de 2027 un loyer annuel dont le montant sera déterminé sur la base de 5 % du montant annuel encaissé.

C.C.A.S.

56 jeunes de Neuville-sur-Ain ont eu l'occasion de se rendre à la Mission Locale Jeunes, pour obtenir des informations ou pour bénéficier de services proposés.

Pour faciliter l'accès des jeunes à la vie active, le C.C.A.S. a décidé de proposer de prendre en charge une partie du prix du permis de conduire, pour des jeunes résidant à Neuville-sur-Ain qui n'ont pas la capacité de s'autofinancer, en complément des aides déjà existantes. En échange, les bénéficiaires s'engageront à effectuer une activité bénévole d'intérêt collectif. Des associations neuvilloises se sont proposées pour proposer des missions de bénévolat aux jeunes, ainsi que les services de la mairie. Cette action est menée en lien avec la Mission Locale et le Cocon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

GAZ INVISIBLE ET INODORE, LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE MORTEL

POUR ÉVITER **LES INTOXICATIONS**

Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage et chaudière par un professionnel.

N'utilisez jamais vos appareils de cuisson pour vous chauffer.

PLUS D'INFOS
auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr